



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV[®]](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Menuisier - E3 - Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier - Session 2020

Correction de l'Épreuve E3 - Technologie - Brevet Professionnel Menuisier

Session 2020

Coefficient : 3

Durée : 6 heures

Correction par questions

Introduction

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer la capacité des candidats à réaliser un départ d'escalier en respectant les conditions de réalisation et les normes de sécurité exigées. Le candidat devra démontrer ses compétences à travers différentes étapes de mise en œuvre sur chantier, y compris le traçage, la taille, et l'assemblage des composants.

1. Évaluation des EPI et sécurité (8 points)

Il est demandé de porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour le chantier :

- Casque de chantier
- Gants de protection
- Lunettes de sécurité
- Chaussures de sécurité

Le balisage du chantier doit être fait pour sécuriser la zone d'intervention.

Le candidat doit indiquer qu'il a bien porté les EPI pendant la réalisation.

2. Implantation et préparation du chantier (10 + 20 points)

Le candidat doit tracer l'implantation du départ d'escalier en respectant les dimensions réglementaires.

Les étapes de traçage comprennent :

- Mesurer l'emplacement du palier, qui doit être de 650 mm x 650 mm.
- Tracer la crémaillère d'échiffre pour l'assemblage à 45°.

Une implantation précise et conforme est essentielle pour assurer la sécurité et la fonctionnalité de l'escalier.

3. Réalisation de l'escalier (102 points)

Le candidat doit tailler et assembler les limons, marches et contremarches en MDF de 19 mm.

Les étapes à suivre incluent :

- Tracer et tailler les crémaillères sur les panneaux MDF.
- Fixer la crémaillère d'échiffre de manière sécurisée.

- Tailler et lameller les marches et contremarches aux dimensions spécifiées.
- Assembler les composants par vissage solide.

L'escalier doit être finalisé suivant les spécifications de poids et de stabilité demandées.

4. Réalisation du palier (40 points)

Le palier doit également être tracé et taillé conformément aux spécifications données. Les étapes sont :

- Tracer le palier sur le panneau de MDF.
- Tronçonner et fixer les tasseaux à longueur appropriée.
- Ajuster et fixer le palier.

Le palier doit être bien fixé pour éviter tout mouvement ou déformation.

5. Fixation des plinthes (10 + 10 points)

Les plinthes doivent être correctement tracées et tronçonnées selon les angles requis (45° et 90°).

Les étapes de fixation des plinthes comprennent :

- Tronçonner les plinthes à la bonne dimension.
- Fixer les plinthes en sapin avec de la quincaillerie adéquate.

La finition doit être soignée pour assurer un aspect esthétique.

6. Nettoyage du chantier et tri des déchets (10 points)

Une fois l'ouvrage terminé, le candidat doit nettoyer le chantier et trier les déchets selon les normes environnementales.

Le tri des déchets contribue à la réduction de l'impact environnemental.

Points Total : 200 points

Conseils méthodologiques

- **Gestion du temps :** Prévoyez des périodes pour chaque étape afin de respecter la limite de 6 heures.
- **Précision :** Vérifiez vos mesures plusieurs fois avant de couper pour éviter les erreurs.
- **Hygiène de travail :** Maintenez un espace de travail propre et rangé pour éviter les accidents.
- **Documentation :** Tenez compte des normes et recommandations techniques pour chaque type de matériau utilisé (MDF, sapin).
- **Finitions :** Portez attention aux détails lors de la pose des plinthes et de l'assemblage final.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.